

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE d'ANIANE
34150

DÉPARTEMENT

HÉRAULT

Séance du 11 Juin 2024

Date : 11/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre
et le 11 juin

Numéro : 24/06/02

à 19 heures 00

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par habituel de ses séances,
sous la présidence de : **Philippe SALASC**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Présents : Philippe SALASC, Nicole MORERE, Bastien NOËL DU PAYRAT, Fabienne SERVEL, Andrée MOLINA, Françoise MALFAIT D'ARCY, Nicolas ROUSSARD, Sylviane DESCHAMPS, Guy PIEYRE, Anne-Dominique ISRAËL, Patrick ANDRIEUX, Tessa PAGES, Yannick LETET, Gienowefa LEMPECKI, Ludovic FANTUZ, David LOPEZ, Romain SAUVAIRE.

Date de la convocation
06/06/2024

Absents excusés : Antoine ESPINOSA, Vincent DI DIO, Céline SERVA, Florence GADET

Date d'affichage
06/06/2024

Absents : Maroussia PANOSSIAN, Gérard QUINTA.

Procurations :

Antoine ESPINOSA à Andrée MOLINA
Vincent DI DIO à Nicole MORERE

Secrétaire(s) : Sylviane DESCHAMPS

INFORMATIONS – PREEMPTION PARCELLES BD 151 ET 152.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°24/03/02 du 12 mars 2024 le conseil municipal a décidé la préemption des parcelles BD 151 et 152 au prix de 300 000,00 €.

Les vendeurs n'ayant pas accepté l'offre de la commune, Monsieur le Maire indique que la saisine du juge de l'expropriation a été rendue nécessaire.

Maitre Claire GUY, avocat à la cour, domiciliée à Montpellier a été désignée pour défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire.

Il est précisé que notre assureur, la SMACL, prend en charge les frais d'avocat à hauteur du plafond contractuel.

Monsieur le Maire indique qu'une somme correspondant à 15 % de l'évaluation faite par le directeur des services fiscaux, soit 56.700,00 € a été consignée à la Caisse des Dépôts et Consignations, au profit des vendeurs.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal Aniane les, jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du



Le Maire

Philippe SALASC